



Une nano révolution pour un grand pas contre le cancer

Vif succès de l'introduction en bourse de NANOBOTIX qui lève 14,2 millions d'euros sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

IPO sursouscrite plus de 2 fois

NANOBOTIX annonce qu'au terme de l'offre à prix ouvert en France (« OPO ») et du placement global en France et hors de France (à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis) qui s'est achevée le 22 octobre 2012, le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'OPO a été sursouscrit 8,6 fois et celui offert dans le cadre du Placement Global 1,3 fois.

En outre, au regard de la demande, la Société a décidé d'exercer à 100% la clause d'extension et les Chefs de File et Teneurs de Livre d'exercer également à 100% l'option de surallocation portant ainsi le montant de l'offre à environ 14,2 M€.

Paris, France, le 24 octobre 2012 – NANOBOTIX, société française pionnière en nanomédecine qui développe NanoXray, une approche thérapeutique révolutionnaire pour le traitement local du cancer, annonce le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

Au regard de la demande totale constatée (20 M€ pour 10 M€ avant clauses d'extension et de l'option de surallocation), le Directoire de la Société réuni le 23 octobre 2012 a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation par les Chefs de File et Teneurs de Livre, agissant pour leur compte et au nom et pour le compte du co-Chef de File .

Après exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation, le produit brut total de l'augmentation de capital s'établit à 14,17 M€. Ces fonds seront destinés à fournir à la société des moyens supplémentaires pour financer et développer sa stratégie ambitieuse, visant à devenir un acteur de référence de la nanomédecine, notamment afin de :

- recruter 4 collaborateurs afin de renforcer l'effectif de son département des études cliniques, et
- financer le recours à des sous-traitants (i.e., *contract research organisations* réalisant certaines étapes des programmes précliniques et cliniques et *contract manufacturing organisations* pour la production de lots précliniques de NBTXR3) ainsi que la mise en œuvre des essais cliniques menés directement par la société, dont la finalisation de l'étude pilote en cours portant sur le sarcome des tissus mous et le lancement d'une seconde indication relative au cancer de la tête et du cou

*« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui le succès de l'introduction en bourse de NANOBOTIX » a déclaré **Laurent Levy**, président du directoire et co-fondateur de Nanobiotix. « Nous sommes fiers quant au succès de cette étape importante dans le développement de notre société. Cette réussite est le fruit de la conviction et des efforts délivrés par chacun de nos collaborateurs, actionnaires et partenaires, dont l'énergie et le savoir-faire ont permis de doter NANOBOTIX des meilleures qualités pour imposer sa technologie de rupture, NanoXray, sur les principaux marchés d'oncologie. Cette introduction en bourse favorisera l'accélération de notre déploiement et nous restons pleinement concentrés afin de relever les prochains défis qui nous attendent. Enfin, malgré un contexte économique difficile, nous tenons à remercier tout*



particulièrement l'ensemble des actionnaires individuels qui nous rejoignent, nous font confiance et vont accompagner le développement de la première introduction en bourse d'une société de nanomédecine en France. »

NanoXray, une avancée potentielle majeure pour la radiothérapie

L'approche thérapeutique NanoXray, protégée par une solide propriété intellectuelle, consiste, lors du traitement par radiothérapie, à injecter à l'intérieur de la tumeur des nanoparticules dont les propriétés physiques permettent d'améliorer l'effet des rayons X. L'efficacité de la radiothérapie pourrait être ainsi démultipliée alors même que la dose de rayons X reçue par les tissus sains resterait standard. NANOBIOTIX apporterait donc une réponse aux limites actuelles du traitement par radiothérapie. Avec près de 10 années d'expérience en nanomédecine, NANOBIOTIX a pour objectif de démontrer l'efficacité des nanoparticules comme solution de lutte contre le cancer et a mis au point un processus de fabrication clairement établi.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 6 euros par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de NANOBIOTIX d'environ 64 millions d'euros post augmentation de capital, après (i) conversion en actions des obligations remboursables en actions émises en mars 2012 et (ii) exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Taille de l'offre et produit brut de l'opération

- 2.361.607 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre dont :
 - 267.857 actions au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension et
 - 308.305 actions au titre de l'exercice intégral et immédiat de l'option de surallocation par les Chefs de File et Teneurs de Livre, agissant pour leur compte et au nom et pour le compte du co-Chef de File. Un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert DUPONT sera mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 29 octobre prochain.
- Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 14,2 millions d'euros.

Répartition de l'offre

- Placement global 1.323.134 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 7,9 millions d'euros et environ 56,0 % du nombre total de titres alloués).
- Offre à prix ouvert (OPO) : 1.038.473 actions nouvelles au public (soit environ 6,2 millions d'euros et environ 44,0 % du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 100 % et la fraction d'ordres A2 sera servie à 32,8%.

Calendrier de l'Offre

- Le règlement-livraison est prévu le 26 octobre 2012.
- Les négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment C) débuteront le 29 octobre 2012.



Les partenaires de l'opération étaient les suivants :

CM-CIC Securities

Chef de File et Teneur de Livre



Chef de File et Teneur de Livre



co-Chef de File

Allegra finance

Conseil de la société

Informations accessibles au public

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société, 60 rue de Wattignies 75012 Paris – France.

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 10 octobre 2012 sous le numéro n°12- 482 (le « Prospectus »), composé du document de base enregistré le 10 septembre 2012 sous le numéro I.12-043 (le « Document de Base »), et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais au siège social de NANOBIOTIX, 60 rue de Wattignies 75012 Paris – France et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre et du Chef de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de NANOBIOTIX (www.nanobiotix.com/fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

NANOBIOTIX attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » et plus particulièrement les paragraphes 4.6.2 « Risque de liquidité et besoin de financements complémentaires » et 4.1.1 « Risques liés au développement clinique et à l'utilisation des produits de la Société » figurant dans le document de base enregistré par l'AMF ainsi que sur la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération.

A propos de NANOBIOTIX :

NANOBIOTIX, pionnier et leader en nanomédecine, a développé une approche révolutionnaire dans le traitement local du cancer. NANOBIOTIX concentre son effort sur le développement de son portefeuille de produits entièrement brevetés, NanoXray, innovation reposant sur le mode d'action physique des nanoparticules sous l'action de la radiothérapie qui permettent de maximiser l'absorption des rayons X à l'intérieur des cellules cancéreuses. Les produits NanoXray permettent d'améliorer l'efficacité de la radiothérapie à l'intérieur de la tumeur sans augmenter la dose de rayons X reçue par les tissus sains environnants. Les produits NanoXray peuvent s'utiliser avec n'importe quel matériel standard de radiothérapie, disponible dans presque tous les hôpitaux du monde.

NANOBIOTIX est une spin-off de l'Université d'État de New-York à Buffalo, créée en 2003 et initialement financée par des sociétés de capital risque leaders en Europe. La société compte plus de 30 employés et a ses bureaux à Paris. NANOBIOTIX ambitionne de devenir le numéro 1 en nanomédecine en s'imposant sur les principaux marchés d'oncologie. Ses produits universels lui permettent de cibler les principales indications du cancer (cancer du sein, cancer de la prostate, cancer du poumon, etc...) pour un marché potentiel estimé à plusieurs milliards de dollars. Grâce au mode d'action uniquement physique de ses nanoparticules, NANOBIOTIX dispose d'un modèle de développement nettement moins risqué que celui d'un médicament classique, permettant une commercialisation plus rapide et moins coûteuse. Pour de plus amples informations, visitez : www.nanobiotix.com/fr

● ● ●

Contacts

Nanobiotix

Laurent Levy

Président du Directoire

Tél : 01 40 26 04 70

contact@nanobiotix.com

NewCap.

Communication financière
et Relations Investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

Tél : 01 44 71 98 53

lvdelouvrier@newcap.fr

Yucatan

Relations Presse

Annie-Florence Loyer/

Nadège Le Lezec

Tél : 01 53 63 27 27

afloyer@yucatan.fr



Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions NANOBIOTIX dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de NANOBIOTIX ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de NANOBIOTIX n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et NANOBIOTIX n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par NANOBIOTIX d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions NANOBIOTIX ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par NANOBIOTIX d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse de NANOBIOTIX contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels NANOBIOTIX est présente.